

DEPARTEMENT DE L' AISNE



Direction Départementale des Territoires



Demande d'autorisation d'exploitation par la société MET le Mont-Hussard,
d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie
mécanique du vent dénommée :

Parc éolien « MONT D'ORIGNY , ORIGNY-SAINTE-BENOITE »
Sur les communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE



Enquête Publique du 14 juin 2013 au 16 Juillet 2013

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploitation par la société MET le Mont-Hussard, d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommée :

« Parc éolien « MONT D'ORIGNY , ORIGNY-SAINTE-BENOITE », Sur les communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE, s'est déroulée du 14/6/2013 au 16/7/2013, conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mai 2013.



En conclusion, à l'issue de cette enquête après avoir :

- étudié le projet, notamment au travers du dossier et des explications des différentes parties : demandeurs, services de l'état, élus...
- visité la zone concernée
- vérifié la bonne publicité et information des publics concernés,
- écouté et enregistré les observations des publics concernés (47 observations ou visites enregistrées)
- écouté et enregistré les avis des élus,
- étudié le mémoire en réponse de MET le Mont Hussard,
- Analysés et prononcé notre avis sur ces différents points
- Pris les contacts et demandés des avis sur certains points techniques ou contextuels,
- Recherchés au travers des documentations ou sites Internet fiables les informations ou données scientifiques nécessaires,

Nous en tirons les conclusions motivées qui suivent :

Ces conclusions motivées seront en quelque sorte, le produit résolu de l'équation suivante :

ASPECTS NEGATIFS	ASPECTS POSITIFS
Relationnel difficile entre MAIA-MET & communes + opposition de riverains sur les impacts	Production d'énergie nouvelle renouvelable + bilan financier et économique positif

1) le relationnel :

« Partout où il y a de la volonté, il existe un chemin » (Churchill).

Dans le domaine si mouvant des relations humaines, il y existe trop souvent de non-dits.

Les arguments de relations conflictuelles, de zizanie, d'attitude hautaine, d'engagement formel avec le projet concurrent de OSTWIND par la communauté de communes, cachent à notre avis, la gêne des deux communes impactées de recevoir une manne financière promise au départ aux 4 communes.

L'engagement de la communauté de communes n'est pas plus valable ou contraignant que celui pris par le Conseil Municipal de Mont d'Origny le 11 septembre 2008 pour EVELOP, donc pour ce projet repris par MET.

Si ce projet aboutit, MET MAIA et les deux communes seront obligées de s'entendre ! Pour le bénéfice commun des deux parties. A charge donc pour tous d'établir un dialogue constructif et progressiste. C'est dans cette synergie que cette opération sera la plus fructueuse.

Pour les deux autres communes qui étaient parties prenantes dans cet engagement, ce projet n'obère pas totalement un possible développement futur sur leur territoire. La rétribution peut également se faire, via la nouvelle entité communautaire à laquelle elles vont être rattachées. Ceci s'optimisera grâce à la bonne solidarité des 4 communes de l'ancienne la communauté de communes du Val D'Origny.

Le retard de versement des taxes et indemnités n'est pas admissible. Il a été relevé à Hauteville, nous l'avons vu aussi à Clastres. Les promoteurs n'en ont pas l'entière responsabilité, la mise en route de la machine fiscale, sa répartition, les modifications liées au remplacement de la TP sont aussi des causes racines.

Mais nous demandons à la société MET LE MONT-HUSSARD de mettre son expérience au profit des collectivités et surtout des communes pour qu'elle perçoivent rapidement ces revenus.

De même elle devra respecter scrupuleusement son programme de mesures compensatoires et poursuivre ses efforts de communication.

2) L'opposition de riverains (32 personnes ou couples) :

Jugement de valeur ou pas, propriété du paysage ou non, accoutumance au changement ou non, le fait est là : le visuel reste le plus fort impact. Ceci est particulièrement avéré pour les habitations des rues du Belloy et voisines dont la vue donne sur l'éolienne E1.

Les autres impacts tels le bruit, les ondes, la faune, les flashes sont bien cadrés par la réglementation et les contrôles. D'autres comme la dévalorisation immobilière sont transitoires et aléatoires en raisons de nombreux autres facteurs. D'autres comme la santé, sont à ce stade des connaissances, infondés.

Au final, les observations peuvent être synthétisées par l'opposition exacerbée d'une minorité active voire activiste, même si cette agitation n'a pas eu l'écho d'une grande mobilisation. Il faut aussi considérer qu'elle n'a touché que Mont d'Origny pour lesquels, en partie, des motivations politiciennes ne peuvent être délaissées. Pour autant, nous ne pouvons négliger et réduire cette expression.

Nous nous devons, et nous recommandons, tant au demandeur, qu'aux collectivités et élus, à un devoir d'empathie :

Il faut en effet se placer comme habitants de village ruraux, à l'activité réduite, depuis la disparition d'entreprises comme la cimenterie, auxquels « on » vient imposer, plaquer un parc de 7 machines de 132m de haut à 700- 1000m de sa maison et pour certains en vue directe de ses fenêtres. (Je reprends volontairement certains de leurs termes afin de « se mettre à la place des gens ».)

C'est de l'énergie propre, c'est de l'autonomie énergétique, il y a des retombées financières, mais ***ils ne le voient pas ! Ils ne le touchent pas ! Ils ne peuvent et ne veulent le voir ! tant leur frustration est grande.***

Nous passerons sur les inévitables rivalités locales et paysannes, séquelles du passé, réflexes PAMPAM (« mettez les éoliennes au Larzac ou sur la plage du Touquet, mettez ailleurs des barrages, des méthaniseurs, etc.. »). Ils sont marginaux et ne méritent pas attention sinon comme réaction de dépit et de laissés pour compte.

Puisque beaucoup ont recours aux citations, je me permets celle-ci, fondamentale, que nous devons rappeler dans maintes enquêtes publiques :

ARTICLE 29 de la déclaration universelle des droits de l'homme :
Chacun a des devoirs envers la communauté qui sont essentiels pour permettre la réalisation de ces libertés énoncées.

Chacun a droit à des libertés, mais il a des devoirs dont celui de partager les charges et nuisances. Pour certains, c'est une centrale nucléaire, pour d'autres un centre de traitement de déchets, une porcherie, une autoroute, un PPRI, PLU, une expropriation d'utilité publique. Ne nous laissons pas gagner par un égoïsme, destructeur de cohésion sociale !

Mais, derrière ce défaut de perception, est présente aussi une réflexion socio politique et au besoin, la nécessité de réformes.

Il faudrait que les personnes impactées perçoivent directement tout ou partie des retombées financières.

Elles ne doivent pas être achetées, mais indemnisées du préjudice subi, fut il mineur et seulement visuel.

Il fut avancé dans les années 70 que les riverains des centrales nucléaires aient un tarif et une alimentation préférentielle en électricité ; ce fut abandonné, ce fut une erreur !

Nous ne mettrons pas ce point en réserve, tant la machine législative est lourde lente et complexe. Plus simplement en discutant du moulin de CHIGNY avec M. Roger de l'ADEME, il m'a suggéré une piste intéressante :

Que les communes, la communauté de communes ainsi que le département, consacrent une part conséquente des retombées à la subvention de particuliers, investissant dans l'énergie ou son économie, en priorité pour les personnes impactées.

Ce peut être :

- L'établissement de bilan énergétique, film en infra rouge des déperditions de chaleur.
- L'achat d'une nouvelle chaudière
- De l'isolation
- Un chauffe-eau ou des panneaux solaires,
- L'aide à la création d'hébergements, d'activité de sous-traitance éolienne, ou la création d'un gîte communal (se rapprocher de la mairie de Seraucourt-le-Grand en retour d'expérience)
- Etc..
- Le montant de l'aide pourrait être gradué selon des cercles de distance :
- x% si < à 1km du parc
- X/2% si <d< entre 1 à 2km,
- Coefficient correcteur, si vue directe ou non, etc...

Il nous semble important qu'en ce cas précis, les personnes et propriétaires les plus impactés en visuel et/ou en proximité retrouvent une compensation. C'est le devoir des collectivités locales. Elles devront imaginer cette forme de rétribution financière, fiscale ou matérielle. Les communes d'Origny-Sainte-Benoîte de Mont d'Origny, la communauté de communes du Val d'Origny ou celle qui l'absorbera constituent la première ligne des acteurs en ce domaine. Les mesures ne s'appliqueraient donc que pour ce parc. Les conseils général de l'Aisne et régional de Picardie en constituent la seconde ligne. Les mesures qu'elles pourront prendre en ce sens s'appliqueraient à tous les parcs éoliens.

En corollaire, il faut que ces retombées et mesures compensatoires soient à la hauteur des promesses. la société MET LE MONT-HUSSARD s'est engagée sur certains montants, il doivent être tenus.

Nous suggérons aux détracteurs de ce projet de saisir l'opportunité de ce regain d'activité pour en tirer le meilleur profit. Il est désolant de voir certaines belles intelligences et talents cantonnés dans

le rôle mineur de critique négative, il faut passer du destructif au constructif, passer des paroles aux actes.

Le pays aura besoin de capacités d'accueil, d'hébergements et de restauration, de services aux entreprises durant les travaux, puis pour l'entretien. L'actualité nous montre qu'un pays ne peut vivre que de son passé et de ses paysages, si prestigieux et magnifiques, soient-ils !

Nous faisons la même suggestion aux bénéficiaires du projet : agriculteurs et propriétaires, collectivités locales : qu'ils réinvestissent ce revenu localement, si possible dans la ligne du Développement Durable. Ils contribueront ainsi directement à l'économie du canton et lèveront ainsi certaines critiques ou oppositions

Nous préconisons la création d'entreprises en adéquation avec les besoins annoncés, avec les aides déjà mentionnées.

Nous suggérons également à ces personnes d'investir dans les solutions alternatives, si possible avec les aides préconisées plus haut.

3) Production d'énergie nouvelle renouvelable

Avec la DREAL nous prenons acte de l'impact positif sur la limitation du réchauffement climatique de ce projet. Il contribue aux objectifs pour lesquels s'est engagée la France en 2008 : réduction de 20% des émissions de CO², 23% d'énergies issues du renouvelable (partant de 12% en 2007, nous n'en sommes qu'à 16% à ce jour). Il contribue à l'autonomie énergétique de la région qui doit faire face à des augmentations de consommation des particuliers (+5% 2010/2009 et +2.8 % en global, l'industrie et PME/TPE ayant réduit ou économisé leurs consommations).

Ce projet répond à nos engagements du Grenelle de l'énergie.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/comment-mettre-en-oeuvre-la-transition-energetique>

<http://www.rte->

france.com/uploads/Mediatheque_docs/vie_systeme/annuelles/Bilan_electrique/2013_01_22_RTE_Bilan_Electrique_2012_pres.pdf

4) bilan financier et économique positif

Nous ne reviendrons pas sur ce point développé tout au long de ce rapport §82-83-84-85. Nous espérons avoir percé cet aspect et tabou bien français sur l'argent par une vision économique la plus précise et objective possible. Le projet de MET nous paraît bon sur ce plan, ses racines 100% françaises sont un atout supplémentaire. Elle pourrait s'engager sur une préférence nationale et locale de ses fournisseurs et sous traitants, à conditions économiques égales.

Il existe d'autres solutions énoncées en avis au § 83. Ce pourrait être une solution pour Thenelles et Neuville qui pourraient être les « Montdidier » de l'Aisne, pourquoi pas ?

A noter que la suppression de l'éolienne E1 entraînera de façon quasi mathématique, **l'amputation des retombées financières de 1/7, soit 14.3% !**

En résumé de ces chapitres 3 & 4, **Nous aurons ainsi les trois composantes du développement durable :**

- 1) un développement environnemental** au travers d'une énergie renouvelable complétée dans sa variabilité par d'autres à créer ou accroître : biomasse, méthane, solaire, géothermie... C'est un progrès sur les solutions du passé. On ne peut aller toujours contre le progrès

- 2) **un développement économique** au travers d'une nouvelle activité et un apport en revenu qui devront être le terreau d'un modeste et réel redémarrage économique dans une région défavorisée sur ce plan
- 3) **un développement sociétal** avec des femmes et des hommes qui entreprennent, qui investissent et s'investissent dans leur terroir où ils pourront trouver leur énergie, leur subsistance et revenus sans se déplacer.

La synergie de ces atouts : de l'espace, de l'énergie, de l'argent, des femmes & hommes de volonté, doit être l'assurance d'un développement mesuré et durable...

Aussi au terme de ces considérations motivant nos conclusions,

CONSTATANT que :

- Aucune anomalie ou omission notable pouvant mettre en cause la constitution du dossier n'a été relevée par le commissaire enquêteur,
- La durée de l'enquête, sa publicité et les permanences au nombre de cinq, ont permis à chacun de prendre connaissance du dossier,
- Les observations recueillies ne remettent pas fondamentalement en cause le dossier.

CONSIDERANT que :

- les avis de l'Autorité Administrative de l'état et de ses différents services ont émis un avis favorable,
- les observations du public formulées au cours de l'enquête ont été prises en compte analysées et jugées exhaustivement en parfaite objectivité,
- la notable proportion, même si elle reste minoritaire, de personnes favorables à l'éolien en général et à ce projet doit être prise en compte,
- aucun opposant ne s'est manifesté sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte, certaines oppositions de Mont d'Origny relevaient plus d'un opportunisme politicien que d'une réelle opposition au projet.
- La forte opposition qui s'est manifestée à Mont d'Origny, l'a plus été en terme d'intensité que de quantité : ils ne représentent que 1 à 2% de la population impactée.
- la Société MET le Mont-Hussard a fourni des efforts importants, techniquement et financièrement pour améliorer et réduire ses impacts environnementaux, pour informer le public, qu'elle a répondu à toutes nos questions de façon globalement satisfaisante et répondu de même aux observations du public à leurs attentes et interrogations,
- cette demande d'exploitation contribuera à une production énergétique s'inscrivant dans un réel Développement Durable,
- l'impact est positif en terme d'énergie et il permet la création d'une activité non déterminante, mais intéressante pour le bassin d'emploi d'Origny-Sainte-Benoîte.
- il apporte des revenus financiers qui devront être utilisés dans la même veine du Développement Durable,

Je donne un avis favorable,

A la demande d'autorisation d'exploitation par la société MET le Mont-Hussard, cette installation du Parc éolien « MONT D'ORIGNY , ORIGNY-SAINTE-BENOITE » , sur ces mêmes communes

Sous les réserves suivantes :

- Les collectivités locales devront s'attacher à redistribuer selon la même veine du Développement Durable une part des revenus fiscaux de ce projet en direction des populations et des communes les plus impactées.
- la société MET le Mont-Hussard devra poursuivre ses actions, respecter ses engagements et rester vigilante pour maintenir ses impacts à un niveau acceptable.
- La société MET le Mont-Hussard et la commune de Mont d'Origny devront se concerter afin de décider **ENSEMBLES** de supprimer ou bien d'adapter l'éolienne E1 afin d'en minimiser ou compenser les impacts pour les plus proches riverains.

Ainsi que les suggestions suivantes :

- les opposants et bénéficiaires du projet pourraient s'investir dans cette démarche de développement durable, via des économies d'énergie ou des moyens de productions d'énergies renouvelables, dans toute activité s'inscrivant dans cette démarche ou dans toute activité de sous-traitance de cette installation.
- la société MET le Mont-Hussard pourrait apporter son expérience et son concours aux collectivités locales afin d'éviter tout retard dans la perception des taxes et afin d'optimiser au mieux les intérêts de la population, l'utilisation des revenus générés par le projet.

* * * *

Fait à Seraucourt-le-Grand le 28 août 2013
Le Commissaire enquêteur : Alain RODIER

